

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 18-31 (2023)

ÉTABLISSANT LES NOUVEAUX TARIFS D'ÉLECTRICITÉ À COMPTER DU 1^{er} AVRIL 2023 ET REFONDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 18-30-1 (2023)

AVIS est donné par la greffière de la Ville de Coaticook que :

- le 3 avril 2022, le conseil municipal adoptait le règlement numéro 18-31 (2023) intitulé « Règlement établissant les nouveaux tarifs d'électricité à compter du 1^{er} avril 2023 et refondant le règlement numéro 18-30-1 (2023) »;
- l'objet de ce règlement est de fixer les nouveaux tarifs d'électricité qui seront effectifs à compter du 1^{er} avril 2023 afin de s'ajuster aux nouveaux tarifs d'Hydro-Québec;
- l'original du règlement numéro 18-31 (2023) est déposé à mon bureau dans les archives de l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

Le règlement est entré en vigueur à compter du 1^{er} avril 2023 et abrogera le règlement antérieur à ce moment.

Donné à Coaticook, ce 4 avril 2023.

La greffière,

Geneviève Dupras

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Geneviève Dupras, greffière de la Ville de Coaticook, certifie que j'ai affiché une copie de l'avis public ci-contre près de la porte principale de l'hôtel de ville 4 avril 2023 en conformité à l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et que cet avis a été publié sur le site internet de la Ville de Coaticook du 4 avril 2023.

Donné à Coaticook, ce 4 avril 2023.

La greffière,

Geneviève Dupras